Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

Audit - Expertise Comptable - Conseil

Document certifié conforme à l'original

CLAUDE DE CHANGY

Directeur général

DocuSigned by:
CLAUDE DE CHANGY
02811A330CE7497...

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

TERINDEV

90B Allée Hubert Curien Village Entreprise Harfleur
71200 LE CREUSOT

SIREN : 438.156.069

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs simil...				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 772 702	668 443	1 104 259	1 118 880
Constructions	19 190 509	9 057 556	10 132 952	10 716 535
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	20 313	17 871	2 441	2 266
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	499 365		499 365	350 058
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	150 000		150 000	150 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**21 632 888**	**9 743 870**	**11 889 018**	**12 337 739**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	545 923		545 923	485 960
Autres créances	100 173		100 173	216 830
Charges constatées d'avance	100 140		100 140	94 222
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	3 800 000		3 800 000	2 500 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 104 529		1 104 529	1 748 185
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**5 650 764**		**5 650 764**	**5 045 197**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**27 283 652**	**9 743 870**	**17 539 782**	**17 382 936**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	1 524 460	1 524 460
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 472 036	3 472 036
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	152 446	152 446
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	6 282 037	5 764 983
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	896 047	738 648
Subventions d'investissement	309 330	329 952
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**12 636 355**	**11 982 525**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	569 206	607 152
TOTAL PROVISIONS (II)	**569 206**	**607 152**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 900 795	2 318 608
Emprunts et dettes financières diverses	1 781 511	1 787 601
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274 475	372 306
Dettes fiscales et sociales	182 319	201 081
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	144 867	25 176
Autres dettes	50 254	88 488
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**4 334 221**	**4 793 260**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**17 539 782**	**17 382 936**

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **17 539 781,55 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **896 046,60 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :

Autres informations significatives

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice.
Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.
Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.

Informations additionnelles

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Rubriques	Informations
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en temps qu'entité filiale	
Nom Siège N° d'identification si entité française Lieu où les états financiers consolidés peuvent être obtenus	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	
Nom Siège N° d'identification si entité française Lieu où les états financiers consolidés peuvent être obtenus	

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 772 702			1 772 702
Constructions	18 948 068	242 440		19 190 509
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	19 083	1 230		20 313
Immo. en cours, avances et acomptes	350 058	149 307		499 365
Immobilisations financières				
Participations	150 000			150 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	**21 239 911**	**392 977**		**21 632 888**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains			653 822	683 119	668 498	668 443
Constructions			8 231 533	9 889 830	9 063 807	9 057 556
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles				17 871		17 871
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			**8 885 355**	**10 590 820**	**9 732 305**	**9 743 870**

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Tableau des filiales et participations

Rubriques	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus					
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.					
TOTAL DES FILIALES (A)					
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société					
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)					
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations					
1. Filiales non reprises au §A					
a. Filiales Françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble)					
2. Participations non reprises au §B					
Dans des sociétés françaises Dans des sociétés étrangères					
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)					

Rubriques	Montant des engagements donnés	Chiffre d'affaires HT dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus				
1. Filiales (à détailler) + de 50% du capital détenu par la société.				
TOTAL DES FILIALES (A)				
2. Participations (à détailler) 10 à 50% du capital détenu par la société				
TOTAL DES PARTICIPATIONS (B)				
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations				
1. Filiales non reprises au §A				
a. Filiales Françaises (ensemble) b. Filiales étrangères (ensemble)				
2. Participations non reprises au §B				
Dans des sociétés françaises Dans des sociétés étrangères				
TOTAL DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (A + B)				

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Dépréciations de l'actif circulant

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	541 123	541 123		
Personnel et comptes rattachés	3 000	3 000		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	97 173	97 173		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	100 140	100 140		
TOTAL	**741 435**	**741 435**		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	100 140	
TOTAL	**100 140**	

Informations relatives au passif

Variation du capital

Capital social	Nombres d'actions ou parts sociales	Valeur nominale
Titres en début d'exercice	76 223	
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	76 223	

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital
Capital (dont versé...)	1 524 460				
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	3 472 036			3 514 520	42 484
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	152 446				
Autres réserves					
Capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	5 764 983	517 053			
Report à nouveau débiteur					
Dividendes					
Résultat de l'exercice	738 648	-738 648			
Subventions d'investissement	329 952	-20 622			
Provisions réglementées					
TOTAL	**11 982 525**	**-242 216**		**3 514 520**	**42 484**

Rubriques	Résultat de l'exercice	Autre (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital (dont versé...)			1 524 460
Fonds fiduciaires			
Primes liées au capital social			6 944 072
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			152 446
Autres réserves			
Capital souscrit non versé			
Report à nouveau créditeur			6 282 037
Report à nouveau débiteur			
Dividendes			
Résultat de l'exercice	896 047		896 047
Subventions d'investissement			309 330
Provisions réglementées			
TOTAL	**896 047**		**16 108 391**

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	607 152				569 206
TOTAL	**607 152**				**569 206**

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

TERINDEV S.A.
Société Anonyme au Capital de 1 524 460 €
SIEGE SOCIAL : Village Entreprises HARFLEUR 2000 – 90B, allée Hubert Curien
71200 LE CREUSOT
438 156 069 RCS CHALON-SUR-SAÔNE

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 18 JUIN 2026

L'an deux-mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix heures.

Les associés de la Société (les « **Associés** ») se sont réunis en assemblée générale mixte (l'« **Assemblée Générale** ») par voie de visioconférence, sur convocation du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») transmise par courriel avec demande d'accusé de réception aux Associés.

Il est précisé, en tant que de besoin, que, conformément à la convocation adressée par le Conseil d'Administration à chacun des Associés, la présente Assemblée Générale est tenue exclusivement par voie de visioconférence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chacun des Associés, présents ou représentés, entrant en séance.

Monsieur Claude de Changy préside la séance en sa qualité de précisent du Conseil d'Administration de la Société (le « **Président de Séance** »).

Les fonctions de scrutateurs de la présente Assemblée Générale sont proposées à Monsieur Stéphane DUDRAGNE et Monsieur Grégory LOUCHET.

Monsieur Stéphane DUDRAGNE et Monsieur Grégory LOUCHET déclarent chacun accepter expressément la fonction de scrutateur. Ils endosseront donc cette fonction dans le cadre de la présente Assemblée Générale (les « **Scrutateurs** »).

Monsieur Claude de Changy, en sa qualité de Président de Séance, et Monsieur Stéphane DUDRAGNE et Monsieur Grégory LOUCHET, en leur qualité de Scrutateurs, désignent Monsieur Claude de CHANGY en qualité de secrétaire de la présente Assemblée Générale (le « **Secrétaire** »).

En conséquence, le bureau de l'Assemblée Générale est constitué (le « **Bureau** »).

Le Président de Séance met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- une copie des lettres de convocation adressées aux Associés et au commissaire aux comptes de la Société (le « **Commissaire aux Comptes** ») dans le cadre de la présente Assemblée Générale ;

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

- la feuille de présence à la présente Assemblée Générale ;
- le texte du projet des résolutions dont l'adoption est ci-dessous envisagée ;
- les comptes annuels de la Société pour son exercice social clos le 31 décembre 2025 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le « **Rapport CAC** ») ;
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le « **Rapport Spécial CAC** ») ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, incluant notamment la proposition d'affectation du résultat (le « **Rapport de Gestion** » et, ensemble avec le Rapport CAC et le Rapport Spécial CAC, les « **Rapports** ») ;
- les statuts actuels de la Société ; et
- le projet de modifications à apporter aux statuts de la Société.

(ensemble, les « **Documents Visés** »).

Le Président de Séance indique que les Associés ont été convoqués sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

1. Approbation des comptes de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes de la société relatif aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;

3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – versement d'un dividende par action de 3,8702 €, soit un dividende total de 295 000 € ;

4. Ratification de la nomination de Monsieur Grégory Louchet en remplacement de Monsieur Xavier Boujon en qualité de représentant permanent de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté au Conseil d'Administration de la société ;

A titre extraordinaire :

5. Modifications des articles 16 et 20 des statuts de la société afin d'étendre à 70 ans l'âge limite du président du conseil d'administration et du directeur général de la société ;

A titre ordinaire :

6. Pouvoirs pour les formalités.

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

* * *

Le Bureau constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par ses soins, les Associés qui sont présents ou représentés, et déclare que l'Assemblée Générale est valablement constituée et peut valablement délibérer, les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et par les statuts de la Société étant satisfaites dans le cadre de la présente Assemblée Générale, aussi bien en ce qui concerne les résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire de la Société que pour celles relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire de la Société.

Ainsi, sont présents ou représentés des Associés réunissant soixante-seize mille deux cent vingt-trois (76.223) actions ordinaires et droits de vote de la Société.

Les Associés dispensent expressément le Président de Séance de la lecture **(i)** des Rapports et **(ii)** du texte des résolutions de la présente Assemblée Générale, ces deux documents ayant en effet déjà été communiqués aux Associés qui ont ainsi pu en prendre connaissance en temps utiles.

Le Président de Séance déclare la discussion générale ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance constate que les Associés n'ont formulé aucune question écrite dans le cadre de la présente Assemblée Générale, et met alors successivement aux voix les résolutions suivantes.

* * *

A TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2025, et après lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 896 047 €.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux Administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés, soit soixante-seize mille deux cent vingt-trois (76.223) voix Pour.

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés, soit soixante-seize mille deux cent vingt-trois (76.223) voix Pour.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu une présentation du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- d'affecter en report à nouveau un montant de 601 047 €

- de distribuer 295 000 €, soit un dividende de 3,8702 € par action pour les 76 223 actions composant le capital social.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée.

Conformément à la législation en vigueur, l'Assemblée Générale prend acte que :

- au titre de 2022, un dividende de 350 000 € soit 4.592 € par action, a été distribué
- au titre de 2023, un dividende de 330 000 € soit 4.329 € par action, a été distribué
- au titre de 2024, un dividende de 221 594 € soit 2.907 € par action, a été distribué

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés, soit soixante-seize mille deux cent vingt-trois (76.223) voix Pour.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Monsieur Gregory LOUCHET, demeurant 23A rue Sambin 21000 DIJON en remplacement de Monsieur Xavier BOUJON comme représentant permanent de la Caisse D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, Banque coopérative à directoire et conseil de surveillance, au capital social de 525 307 340 euros, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 352 483 341, dont le siège social est situé 1, rond-point de la Nation, BP 23088, 21088 DIJON Cedex 9.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés, soit soixante-seize mille deux cent vingt-trois (76.223) voix Pour.

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

A TITRE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de modifications à apporter aux statuts de la société, décide de modifier les statuts de la société à compter de ce jour, comme suit :

- l'article 16 sera désormais rédigé comme suit (partie modifiée reproduit en gras ci-dessous) :

« ***ARTICLE 16 - ORGANISATION DU CONSEIL***

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Le Président est démissionnaire dès qu'il atteint 70 ans.

Est réputé démissionnaire d'office le Président atteint d'une incapacité d'exercer.

Les délibérations auxquelles a pris part le Président irrégulièrement nommé ou réputé démissionnaire d'office et les décisions qu'il a prises ne sont pas nulles.

En cas d'absence du Président le Conseil désigne, parmi ses membres, un président de séance. »

- l'article 20 sera désormais rédigé comme suit (partie modifiée reproduit en gras ci-dessous) :

« ***ARTICLE 20 - DIRECTION GÉNÉRALE***

1 - Modalités d'exercice

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

2 - Direction générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix (70) ans. Lorsque le Directeur Général atteint cette limite d'âge, il est démissionnaire.

Est réputé démissionnaire d'office le Directeur Général atteint d'une incapacité d'exercer.

Les décisions prises par le Directeur Général irrégulièrement nommé ou réputé démissionnaire d'office ne sont pas nulles.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Conformément aux dispositions des articles L 225-149 et L 232-20 du Code de commerce, le Directeur Général est habilité à mettre à jour les statuts de la Société, sur délégation du Conseil d'Administration, à la suite d'une augmentation de capital consécutive à l'émission de valeurs mobilières ou à un paiement du dividende en actions.

Le Directeur Général peut être autorisé par le Conseil, si celui-ci le juge opportun, à donner globalement et sans limite de montant, des cautionnements, des avals et des garanties pour garantir les engagements pris par les sociétés sous contrôle exclusif de la Société. Il doit alors rendre compte au Conseil d'Administration de l'utilisation de cette autorisation, au moins une fois par an. »

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés, soit soixante-seize mille deux cent vingt-trois (76.223) voix Pour.

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

A TITRE ORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet de remplir toutes les formalités de dépôt, publicité et autres prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés présents ou représentés, soit soixante-seize mille deux cent vingt-trois (76.223) voix Pour.

* * *

[*Signatures en page suivante*]

Docusign Envelope ID: BC1E0A29-222F-87DC-8308-566DC42BC136

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé électroniquement par le Président de Séance, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, via la plateforme DocuSign, laquelle est conforme au règlement eIDAS (UE) 910/2014.

Date de signature du présent procès-verbal : 22/6/2026

DocuSigned by:
CLAUDE DE CHANGY
02811A330CE7497...

Le Président de Séance
Monsieur Claude de Changy

Signé par :
Grégory LOUCHET
D9E9356C896649F...

DocuSigned by:
Stéphane DUDRAGNE
87B7CC00913D49E...

Les Scrutateurs
Monsieur Stéphane Dudragne et Monsieur Grégory Louchet

DocuSigned by:
CLAUDE DE CHANGY
02811A330CE7497...

Le Secrétaire
Monsieur Claude de Changy